



Nombre de délégués en exercice : 14
Nombre de délégués présents : 09
Nombre de procuration : 4
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 09/12/2024

Délibération n° 2024/14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 H 00, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au siège du syndicat, à la zone industrielle du Moulin d'Enfour, sous la présidence de Mr MORELL Michel

PRESENTS

M. Serge LAGRANGE (AIGUES VIVES)
M. Patrick VERGNES (ESCLAGNE)
M. Jean-Claude BREIL et M. VIDAL Gilbert (DREUILHE)
M. Yves LE LEANNEC (LAROQUE D'OLMES)
M. Manuel LEAL et Christophe DRELON (LERAN)
M. Michel MORELL (REGAT)
M. Pascal SERRE (TABRE)

PROCURATION

M. Serge CHAUSSONNET à Serge LAGRANGE
Mme Catharina BLOMMERDE à M. Pascal SERRE
M. Régis ROULIN à M. Michel MORELL
Robert BELLECOSTE à M. LE LEANNEC (LAROQUE D'OLMES)

ABSENTS

M. Jean-luc REBOLLAL (ESCLAGNE)

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Objet OBJET : Virement de crédits- Décision modificative N°2

M. Le Président informe le comité syndical que les crédits votés au budget primitif 2024 charges de personnel et frais assimilés – chapitre 012 – article 6411 (salaires appointements, commissions de base) - sont insuffisants pour honorer les mandatements à effectuer.

Pour régulariser cette situation, M. Le Président propose de prélever 1 000 € au chapitre 011 – charges à caractère général – article 6066 (carburants) – pour les affecter au chapitre 012 – article 6411 (salaires appointements, commissions de base).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical

- Donne son accord pour le virement ci-dessous précisé

Section d'investissement

Chapitre, article - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 - charges à caractère général - article 6066 (carburant)	1000€	
Chapitre 012 - charges de personnel - article 6411 (salaires appointements, commissions de base)		1000€

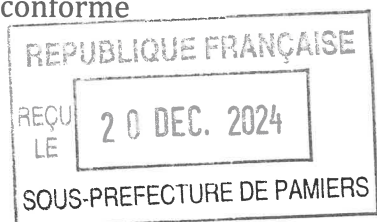
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical

- Donne son accord pour le virement ci-dessous précisé
 - Chapitre 011 - charges à caractère général - article 6066 (carburants):
- 1 000€
 - Chapitre 012 - charges de personnel - article 6411 (salaires appointements, commissions de base):
+ 1 000€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme



Date de transmission à la s/Préfecture de PAMIERS : 18/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Laroque-d'Olmes, le 17/12/2024
Le Président,

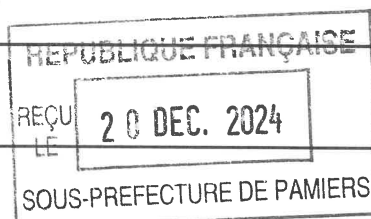
Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Laroque-d'Olmes, le 17/12/2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 09/12/2024

Les membres du Comité syndical,

BELLECOSTE Robert	Par procuration
BLOMMERDE CATHARINA	par procuration
BREIL Jean-claude	
CHAUSSENET Serge	
DRELON Christophe	
LAGRANGE Serge	
LEAL Manuel	
LE LEANNEC Yves	
MORELL Michel	
REBOLLAL Jean-luc	
ROULIN Régis	Procuration
SERRE Pascal	
VERGNES Patrick	



ARRETE ET SIGNATURES

VIDAL Gilbert



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/12/2024 et de la publication le 18/12/2024.

A Laroque-d'Olmes, le 17/12/2024

09157 Code INSEE	S.A.E.P.P.O. BUDGET DU S.A.E.P.P.O.	DM n°2 2024
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Modification chapitre 012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Carburants	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70111 : Ventes d'eau aux abonnés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-15112 : Provisions pour litiges et contentieux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13118 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351 : Bâtiments d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21355 : Bâtiments administratifs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21561 : Service de distribution d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-217531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €


 Le Président
 Michel MCBELL
 Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays d'Ozmes

(1) y compris les restes à réaliser

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25090055200036	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat intercommunal à vocation unique S.A.E.P.P.O.
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FOIX

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative (projet de budget) 2 (2)

BUDGET : BUDGET DU S.A.E.P.P.O. (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
P		0,00	0,00
R		=	=
T			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
P		0,00	0,00
R		=	=
T			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 003 620,09	0,00	0,00	0,00	1 003 620,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	202 600,00	0,00	0,00	0,00	202 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 556,70	0,00	0,00	0,00	24 556,70
Total des dépenses de gestion des services		1 230 776,79	0,00	0,00	0,00	1 230 776,79
66	Charges financières	10 415,27	0,00	0,00	0,00	10 415,27
67	Charges exceptionnelles	147 353,37	0,00	0,00	0,00	147 353,37
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 388 545,43	0,00	0,00	0,00	1 388 545,43
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	516 122,23		0,00	0,00	516 122,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		516 122,23		0,00	0,00	516 122,23
TOTAL		1 904 667,66	0,00	0,00	0,00	1 904 667,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 904 667,66
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 774 621,27	0,00	0,00	0,00	1 774 621,27
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 779 621,27	0,00	0,00	0,00	1 779 621,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 788 121,27	0,00	0,00	0,00	1 788 121,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	100 540,12		0,00	0,00	100 540,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		100 540,12		0,00	0,00	100 540,12
TOTAL		1 888 661,39	0,00	0,00	0,00	1 888 661,39

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	16 006,27
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 904 667,66
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	415 582,11
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 003 620,09	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	2 000,00	0,00	0,00
605	Achats d'eau	738 783,53	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	500,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	52 036,56	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	5 000,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	5 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	6 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	10 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	8 000,00	0,00	0,00
618	Divers	12 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00
6288	Autres	2 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	105 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	202 600,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	130 000,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	2 500,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	3 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	44 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	3 500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 000,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	9 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	4 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 556,70	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	21 500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	556,70	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 230 776,79	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	10 415,27	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 616,51	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-201,24	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	147 353,37	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	137 353,37	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 388 545,43	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	516 122,23	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	89 753,36	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	426 368,87	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		516 122,23	0,00	0,00

S.A.E.P.O. - BUDGET DU S.A.E.P.O. - DM (projet de budget) - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		516 122,23	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 904 667,66	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			0,00
---	--	--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2 005,80
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 207,04
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-201,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).